

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

| | |
|--------------|--------------------------------|
| Suchabfrage | 20.04.2024 |
| Thema | Keine Einschränkung |
| Schlagworte | Steuerhinterziehung |
| Akteure | Deutschland, Südkorea |
| Prozesstypen | Keine Einschränkung |
| Datum | 01.01.1990 - 01.01.2020 |

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Canetg, Fabio
Käppeli, Anita
Pasquier, Emilia
Schnyder, Sébastien
Zumofen, Guillaume

Bevorzugte Zitierweise

Canetg, Fabio; Käppeli, Anita; Pasquier, Emilia; Schnyder, Sébastien; Zumofen, Guillaume 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Steuerhinterziehung, Deutschland, Südkorea, 2009 - 2016*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 20.04.2024.

Inhaltsverzeichnis

| | |
|--------------------------------|---|
| Allgemeine Chronik | 1 |
| Aussenpolitik | 1 |
| Zwischenstaatliche Beziehungen | 1 |
| Wirtschaft | 2 |
| Geld, Wahrung und Kredit | 2 |
| Banken | 2 |

Abkürzungsverzeichnis

| | |
|-------------|---|
| DBA | Doppelbesteuerungsabkommen |
| OECD | Organisation für wirtschaftliche Zusammenarbeit und Entwicklung |
| EU | Europäische Union |
| AIA | Automatischer Informationsaustausch |
| MCAA | Multilateral Competent Authority Agreement |
| AIAG | Bundesgesetz über den internationalen automatischen Informationsaustausch in Steuersachen |

| | |
|-------------|---|
| CDI | Convention de double imposition |
| OCDE | Organisation de coopération et de développement économiques |
| UE | Union européenne |
| EAR | Echange automatique de renseignements |
| MCAA | Multilateral Competent Authority Agreement |
| LEAR | Loi fédérale sur l'échange international automatique de renseignements en matière fiscale |

Allgemeine Chronik

Aussenpolitik

Zwischenstaatliche Beziehungen

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 24.06.2009
SÉBASTIEN SCHNYDER

En mars, suite au conflit fiscal qui opposait l'UE et la Suisse, le ministre allemand des finances, Peer Steinbrück, a tenu des **propos agressifs** envers la Suisse. L'ambassadeur allemand à Berne, Axel Berg, a été convoqué au palais fédéral. Le parlement a critiqué les paroles du ministre allemand mais également le comportement du Conseil fédéral. Le conflit s'est envenimé notamment lors de la comparaison faite par le député Thomas Müller (pdc, SG) avec la gestapo. La polémique s'est ainsi également propagée en Allemagne. Hans-Rudolf Merz a alors rappelé l'importance de l'entretien de bonnes relations avec l'Allemagne et la chancelière allemande, Angela Merkel, s'est distanciée des propos ayant déclenché la polémique. Par la suite, Micheline Calmy-Rey s'est rendue à Berlin afin de discuter du secret bancaire avec le ministre allemand des affaires étrangères, Frank-Walter Steinmeier. Ce dernier a félicité la Suisse pour sa volonté d'intégrer les standards de l'OCDE dans l'échange d'informations fiscales et a montré la volonté d'enterrer l'escalade qui a suivi les propos de son collègue ministre des finances. Au mois de mai, une délégation parlementaire est allée à Berlin rencontrer Peer Steinbrück. Suite à cette rencontre, la délégation a affirmé que le ministre allemand n'exigerait plus d'échange automatique d'informations en matière fiscale. Finalement, Hans-Rudolf Merz s'est rendu à Berlin afin de rencontrer le ministre allemand des finances et de confirmer la volonté d'assouplir le secret bancaire. Cette rencontre a mis fin aux tensions qui ont opposé l'Allemagne et la Suisse.¹

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 19.10.2010
SÉBASTIEN SCHNYDER

En début d'année, le gouvernement allemand s'est vu proposer des **données volées** dans le cadre de sa lutte contre la fraude fiscale. Elles auraient concerné 1500 clients d'un établissement bancaire helvétique. La chancelière allemande, Angela Merkel, s'est montrée favorable à l'achat et à l'utilisation de cette liste. Suite à cela, l'UDC a exigé la suspension immédiate des négociations relatives à la conclusion d'une convention de double imposition (CDI) et a déposé une plainte auprès du Ministère public de la Confédération. Le PLR a déclaré que l'utilisation de ces données a rendu difficile la continuation des négociations et la majorité de ses parlementaires fédéraux ont demandé au gouvernement de porter plainte devant la Cour internationale de justice. Le PDC a réclamé des sanctions aggravées pour la violation du secret bancaire et le PS a condamné le vol de données. Toutefois, la Suisse a semblé isolée et ne pas avoir les moyens de répondre à son principal partenaire économique. Le Conseil fédéral a effectivement rejeté l'idée d'un gel des négociations car il estime que la conclusion de CDI avec l'ensemble des membres de l'UE pourrait rendre caduque les demandes instantanées afin de conclure un accord multilatéral intégrant un échange automatique d'informations. Enfin, d'autres offres de données volées ont été faites à différents Länder. Ces affaires font suite à celles des données volées à la filiale HSBC de Genève et revendues au gouvernement français. Le conflit s'est légèrement apaisé lorsque les gouvernements des deux pays ont paraphé une nouvelle **CDI** à la fin du mois de mars, puis lorsque des parlementaires suisses sont allés rencontrer leurs homologues allemands en octobre.²

ANDERES
DATUM: 21.09.2011
ANITA KÄPPELI

Die Beilegung des Steuerstreits zwischen der Schweiz und Deutschland nahm im September mit der **Unterzeichnung eines bilateralen Steuerabkommens** zwischen Bundesrätin Widmer-Schlumpf und dem deutschen Finanzminister Wolfgang Schäuble eine wichtige Hürde. Es regelt die Besteuerung der Kapitalerträge und des Vermögens von deutschen Staatsbürgern, welches bei Schweizer Banken deponiert ist.³

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 15.06.2012
EMILIA PASQUIER

Sur le plan diplomatique, la longue recherche d'un compromis en matière de fiscalité et de marchés financiers a créé de vives tensions avec l'Allemagne. Un compromis entre les deux pays a été atteint grâce à l'accord « Rubik », entériné par le parlement au printemps. Cependant, dans la foulée de son initiative « La parole au peuple ! », l'ASIN a lancé un référendum contre cet accord qui n'a pas abouti. Les tensions entre la Suisse et son voisin allemand ne se sont pourtant pas apaisées. En effet, elles ont atteint leur apogée lorsqu'au printemps, le parti social-démocrate allemand s'est opposé à

l'accord fiscal, et surtout en raison du mandat d'arrêt international délivré par la Suisse contre trois inspecteurs du fisc allemand.⁴

Wirtschaft

Geld, Wahrung und Kredit

Banken

MOTION

DATUM: 10.12.2013
FABIO CANETG

Im Berichtsjahr befassten sich die eidgenossischen Rate erneut mit verschiedenen Geschaften, die im Zusammenhang mit dem Steuerstreit mit Deutschland standen. Eine Motion Heer (svp, ZH) verlangte die Prazisierung einer Regelung im **Doppelbesteuerungsabkommen (DBA) mit Deutschland**, die nach Meinung des Motionars eine Diskriminierung von Schweizer Burgern darstellte. Konkret ging es um eine Bestimmung, die Deutschland eine „uberdachende Besteuerung“ zugestand, Deutschland also die Moglichkeit gab, in der Schweiz ansassige Steuerpflichtige zu besteuern, falls diese ein Erwerbseinkommen in Deutschland erzielten und gewisse Ansassigkeitsbestimmungen erfullten. Dieses Recht wurde auch der Schweiz zugestanden, weshalb die Gegner der Motion keine Diskriminierung erkennen konnten. Allerdings legten deutsche Gerichte den Begriff des standigen Wohnsitzes derart extensiv aus, dass auch Steuerrechtsexperten eine Revision als angebracht erachteten. Der Bundesrat beantragte die Ablehnung der Motion. Er argumentierte, dass das innerdeutsche Steuerrecht und dessen Interpretation durch die Motion nicht geandert werden konnten. Trotzdem stellte er eine Revision des DBA in Aussicht, weil er das Abkommen „in diesem Sinne nicht mehr richtig“ erachtete. In beiden Raten stimmte die Ratslinke fur eine Annahme. Die burgerlichen Parlamentarier/innen tendierten demgegenuber zu einem Nein. Im Nationalrat wurde die Motion mit 109 zu 77 Stimmen angenommen, darauf aber vom Standerat mit 21 zu 14 Stimmen abgelehnt

.⁵

BUNDESRATSGESCHAFT

DATUM: 12.12.2016
GUILLAUME ZUMOFEN

En se basant sur l'accord multilateral entre autorites competentes concernant l'echange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers (MCAA), ainsi que sur la loi federale sur l'echange international automatique de renseignements en matiere fiscale (LEAR), le Conseil federal a soumis a l'approbation du parlement, le message relatif a l'**introduction de l'echange automatique de renseignements (EAR) avec l'Islande, la Norvege, Guernesey, Jersey, l'ile de Man, le Japon, le Canada et la Republique de Coree**. Le Conseil national a donne son accord par 125 voix contre 43 et 22 abstentions pour l'Islande, par 143 voix contre 17 et 30 abstentions pour la Norvege, par 122 voix contre 65 et deux abstentions pour Guernesey et Jersey, par 122 voix contre 64 et trois abstentions pour l'ile de Man, par 128 voix contre 24 et 37 abstentions pour le Japon, par 128 voix contre 25 et 36 abstentions pour le Canada et par 124 voix contre 28 et 37 abstentions pour la Republique de Coree. Dans la majorite des cas, les voix opposees aux accords ou qui se sont abstenues venaient de l'UDC. Pour sa part, le Conseil des Etats a donne son aval pour chaque accord a l'unanimite. Les premiers echanges automatiques de renseignements fiscaux devraient ainsi s'effectuer en 2018.⁶

1) Presse du 14.3 au 24.6.09

2) LT, 1, 2, 3, 9 et 25.2.10; presse du 1.3 au 27.3.10; TA, 19.10.10.

3) Medienmitteilung EFD vom 21.9.11; Presse vom 11.8.11.

4) FF, 2012, p. 4555ss.; LT, 24.12.12.

5) AB NR, 2013, S. 1094; AB SR, 2013, S. 1114 ff.

6) BO CE, 2016, pp.1108 s.; BO CN, 2016, pp.1556 s.; Communique de presse WAK-N/CER-N; Communique de presse WAK-S/CER-E; RO, 2016, p.5307 (Canada); RO, 2016, p.5309 (Republique de Coree); RO, 2016, p.5311 (Guernesey); RO, 2016, p.5313 (Ile de Man); RO, 2016, p.5315 (Islande); RO, 2016, p.5317 (Japon); RO, 2016, p.5319 (Jersey); RO, 2016, p.5321 (Norvege)